

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00209

Numéro SIREN : 821 226 784

Nom ou dénomination : A.I LURE

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2019 sous le numéro de dépôt 1331


003

A.I LURE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 Euro
Siège social : ZAC DE LA SALINE ROUTE DE BELFORT
70200 LURE
821 226 784 RCS VESOUL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 15 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

et le quinze février, à dix-huit heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Claude LEROUX préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce,
- Questions diverses.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

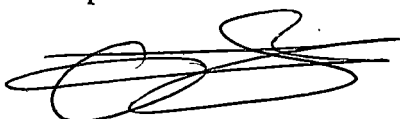
Après avoir pris connaissance de la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2017, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 avril 2018, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée générale, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

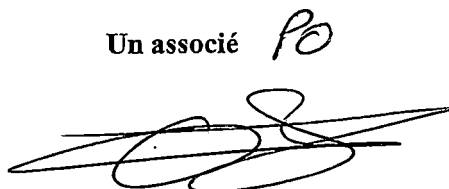
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président



COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Un associé



La HAUTE-SAÔNE AGRICOLE ET RURALE

BP 251. 17 Quai Yves Barbier - 70005 VESOUL
Tél. 03 84 77 14 19 - Télécopie : 03 84 76 76 36

ATTESTATION DE PARUTION

Je soussigné, Jérôme TYRODE, directeur de la Haute-Saône Agricole, certifie que l'annonce concernant la **SAS A.I LURE** paraîtra dans notre édition n°2268 du vendredi 22 février 2019.

Fait à Vesoul

Le 14 février 2019

A.I LURE
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000.00 Euro
Siège social : ZAC DE LA SALINE
ROUTE DE BELFORT
70200 LURE
821 226 784 RCS VESOUL

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 15 février 2019, il résulte que :

- l'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de VESOUL.

Pour avis,
le représentant légal.

La Haute-Saône Agricole et Rurale
17 Quai Y. Barbier
B.P. 20251 - 70005 VESOUL
Tél. 03 84 77 14 19 - Fax 03 84 76 76 36